Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260917-D063_2026-DE

ARZAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le dix-sept Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Septembre 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Yvon RIALLAND, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absente excusée : Géraldine TABART (pouvoir à Yvon RIALLAND).

Secrétaire de séance : Wanig LE NEVÉ

063/2026 Subvention garderie périscolaire – Année scolaire 2026/2027

La commune d'Arzal verse mensuellement une subvention à l'OGEC St Charles une aide financière pour chaque enfant d'Arzal fréquentant la garderie de l'école Saint Charles.
Les effectifs sont transmis chaque mois par l'OGEC.
Il est proposé de maintenir le montant de la subvention en 2025/2026 soit 6,50 € par enfant.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR,

- ☐ Fixe le montant mensuel de la subvention à 6,50 € par enfant d'Arzal fréquentant la garderie périscolaire de l'école Saint Charles.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.

MAIRIE D'ARZAL 56190